

## Commune de DOMMARTIN

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 14 Décembre 2020

**Convocation** : le 07 Décembre 2020

**Affichage** : le 21 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Fabienne PERONNET, Maire.

**Présents** : Mesdames Marie – Christine CARON, Elisabeth DECHEPPY, Christine MORELLE, Fabienne PERONNET et Messieurs Sébastien BOILEAU, Jean – Pierre CHANOINE, Cyrille DOUCHEZ et Thierry NOREL.

**Représenté(es)** : M<sup>r</sup> Matthieu BERNARD par M<sup>r</sup> Cyrille DOUCHEZ.

**Absent(es)** : Messieurs Alain BOILLY et Arnaud ROSE.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Christine MORELLE.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h40.

#### **Approbation du Procès-Verbal du conseil du 17 Novembre 2020 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Différents devis + Sollicitation de subvention :**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu les dossiers de demande de subvention il y a 15 jours et sont à transmettre pour la fin décembre.

M<sup>me</sup> le Maire présente 3 projets de réalisation de travaux aux membres du conseil municipal ainsi que les différents devis concernant ces projets.

#### **↳ Délibération 34.2020 : Remplacements de 3 fenêtres en bois à l'école ainsi qu'une porte**

M<sup>me</sup> le Maire présente aux membres du conseil le devis établi par la société OV RENOV afin d'effectuer le remplacement des 3 fenêtres de l'école ainsi qu'une porte pour un montant de 8 530,80 € TTC.

Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergies et des frais de fonctionnement en remplaçant les menuiseries simples par du double vitrage sur l'établissement scolaire qui en est dépourvu.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour ce devis et donne tout pouvoir pour solliciter toute subvention susceptible d'être accordée.

#### **↳ Délibération 35.2020 : Mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes**

M<sup>me</sup> le Maire présente aux membres du conseil le devis établi par la société OV RENOV afin d'effectuer la mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes pour les personnes à mobilités réduites pour un montant de 9 570,94 € TTC comprenant 1 toilette handicapé et 2 autres toilettes Les normes sont de 1 toilette pour 25 personnes.

Ces travaux permettront de faciliter l'accès aux toilettes pour les personnes à mobilités réduites il est donc nécessaire d'effectuer cette mise aux normes.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour ce devis et donne tout pouvoir pour solliciter toute subvention susceptible d'être accordée.

↳ ***Fermetures occultantes des fenêtres de la cantine :***

M<sup>me</sup> le Maire présente aux membres du conseil le devis établi par la société OV RENOV afin d'effectuer la pose d'un film anti éblouissement pour un montant de 1 512 € TTC.

La pose de ce film permettra d'atténuer la lumière du soleil ainsi que de sa chaleur importante.

**Après réflexion**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'abandonner ce projet qui est trop coûteux financièrement et établiront ces travaux en interne.

**Délibération 36.2020 : Travaux de voirie – Fonds de concours de la Communauté de Communes**

À l'issue de 2 visites réalisées par M<sup>me</sup> le Maire et Messieurs Thierry LEBRUN de la Communauté de Communes et Stéphane BRAILLY de la société EVIA, les travaux à envisager sont :

- ↳ 1 bateau sur une habitation rue Armand Lepage
- ↳ Trous et inondations devant les maisons de la route de Cottenchy
- ↳ Rétention d'eau au seuil d'un portail Allée des Sous-Bois

Le montant total des travaux de voirie s'élève à 15 711 € TTC.

Un appel de fonds de concours est fait par la Communauté de Communes (50 € / habitant avec un maximum de travaux de 17 500 € sur un mandat). L'aide allouée est de 30 % soit 4 713.30 € subventionné par les fonds de concours. Le reste à charge de la commune sera donc de 10 997.70 €.

La demande de fond de concours est à déposer avant le 15 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de solliciter le fonds de concours de la CCALN et de réaliser les travaux précités.

**Délibération 37.2020 : Installation d'une antenne relais (pylône Orange)**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que la société ENGIE propose d'installer une antenne relais (pylône ORANGE) sur la parcelle cadastrée section ZB n°05 en montant vers Hailles.

Le montant du loyer est fixé à 1 500 € annuel.

Ce dispositif permettra aux habitants d'avoir un réseau plus performant au niveau de leur mobile

Après avoir entendu l'exposé de M<sup>me</sup> le Maire et **après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le projet et donne pouvoir de signature du bail Orange à M<sup>me</sup> le Maire.

**Délibération 38.2020 : Mise en place d'un service civique**

M<sup>me</sup> le Maire expose l'intérêt d'accueillir un jeune (16 à 25 ans) en service civique pour une mission espaces verts pour l'année 2021. Aucun frais ne sera engendré par la commune.

Elle en fait la proposition aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et avoir précisé certaines modalités, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

**Délibération 39.2020 : Adhésion de la Ville de Longueau à la FDE 80**

La séance étant ouverte, M<sup>me</sup> le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

- favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.
- défavorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau

**Bilan de l'arbre de Noël et des colis des aînés :**

M<sup>me</sup> le Maire informe les membres du Conseil municipal que nous avons distribués :

- ↳ 55 jouets aux enfants de moins de 11 ans
- ↳ 34 colis simples et 10 doubles pour les aînés
- ↳ Des sachets de chocolats

Les habitants ont participé et ont manifesté leur satisfaction sur :

- ↳ La beauté de la calèche
- ↳ L'ambiance
- ↳ La participation de l'équipe municipale
- ↳ La convivialité et les échanges.

Le conseil municipal décide de recommander la même entreprise de calèche pour Noël prochain. Nous verrons si nous gardons cette prestation un vendredi soir ou un samedi.

**Questions diverses :**

↳ **Gestion des concessions du cimetière :**

Le Conseil municipal à le projet de fixer la durée des concessions à 50 ans, le tarif est en étude. Les membres du conseil municipal décident également de racheter la concession de M<sup>me</sup> Agnès VANLISTENBORGH au prix de 45.73 € acquis en 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Dommartin,  
le 16 Décembre 2020

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
Marie-Christine CARON